

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'HURIEL  
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL  
Réunion du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de La Chapelaude, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH.

Date de convocation : 14 avril 2026

Délégués en exercice : 31

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RONDIER J., ARROYO O., CHEMINET JL, DESMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., NAQUET C., PLA P., VERMEZ N., DUMONTET B., EMERY PROVOST N., CALARD JL, LOURY S., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP, PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J. (pouvoir à P. RONDEAUX), DE MOURGUES A., GOMES I. (pouvoir à O. ARROYO), LECLERC C., CHARRET T., PUC F. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), COFFIN D. (pouvoir à N. VERMEZ), LAMY R. (pouvoir à G. FERRANDON),

**Prorogation de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du programme Petites Villes de Demain pour une durée de cinq ans**

Considérant que l'Opération de Revitalisation du Territoire engagée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain permet d'accompagner les communes et l'intercommunalité dans leurs projets de revitalisation des centres-bourgs, notamment en matière d'habitat, de commerce de proximité, de services à la population, d'aménagement urbain et d'adaptation au changement climatique,

Considérant que la prorogation du dispositif pour une durée de cinq ans permettra de poursuivre les actions engagées, de conserver l'accès aux financements mobilisables et de faire émerger de nouveaux projets structurants, notamment autour du projet de jardin climatique porté en lien avec le PETR et les partenaires concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver la prorogation de l'Opération de Revitalisation du Territoire pour une durée de cinq ans
- ✓ d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Pour copie conforme,  
Huriel, le 23 avril 2026  
Le Président,  
Stéphane ABRANOWITCH

